

Remplace la date 20-juil.-2022

Date de révision 15-mai-2025

Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 51145

Numéro du fiche de données de sécurité 51145

Nom du produit D.E.R. 3533 EPOXY RESIN

Autres moyens d'identification

UFI GWJ2-J093-000P-WTKS

Substance pure/mélange Mélange

Contient OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS.; BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE;
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Resin
Adhésifs
Revêtements

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360F)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS.; BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE; BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H360F - Peut nuire à la fertilité

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistre	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le	Limite de concentration	Facteur M	Facteur M (long terme)
--------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------------	-------------------------	-----------	------------------------

		nt REACH		règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		
BIS-[4-(2,3-EPOXI)PHENYL]PROPANE 1675-54-3	>= 50 - 75%	01-211945661 9-26-XXXX	216-823-5 (603-073-00-2)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)	Skin Irrit. 2 :: C>=5% Eye Irrit. 2 :: C>=5%	-	-
OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. 68609-97-2	>= 10 - 20%	01-211948528 9-22-XXXX	271-846-8 (603-103-00-4)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Repr. 1B (H360F)	-	-	-
BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE -	>= 10 - 20%	01-211945439 2-40-XXXX	701-263-0	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
BIS-[4-(2,3-EPOXI)PHENYL]PROPANE 1675-54-3	> 15000 mg/kg (Rat)	23000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. 68609-97-2	26000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE -	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Jetez les articles qui ne peuvent pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité.
Inhalation	Aucune information disponible.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Cutané(e)	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Ingestion	Aucune information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. Traiter les éventuelles brûlures comme des brûlures thermiques, après décontamination.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau ou brouillard d'eau. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le conteneur peut se rompre à cause de la production de gaz en cas d'incendie. Une violente génération de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application d'un jet d'eau direct sur des liquides chauds. Une fumée dense est émise lorsqu'elle est brûlée sans suffisamment d'oxygène.
Produits de combustion dangereux	Lors d'un incendie, la fumée peut contenir la matière d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : Composés phénoliques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Combattre l'incendie depuis la position la plus éloignée possible, ou utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées. Quitter immédiatement la zone en cas d'émission d'un bruit croissant par les dispositifs de ventilation de sécurité ou de décoloration du réservoir. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les rinçant à l'eau pour protéger le personnel et minimiser les dommages matériels. Le brouillard d'eau, appliqué doucement, peut être utilisé comme couverture pour éteindre un incendie. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

Code d'action d'urgence (EAC) •3Z

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Isoler la zone. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver soigneusement après toute manipulation. Voir la section 8 pour plus d'informations.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Durée de conservation : 24 mois. Conserver à des températures comprises entre -20 et 30 °C.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**
Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE	-	0.75 mg/kg bw/day [4] [6]	4.93 mg/m ³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1675-54-3			
OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. 68609-97-2	-	1 mg/kg bw/day [4] [6]	3.6 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]]PROPANE 1675-54-3	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.87 mg/m ³ [4] [6]
OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. 68609-97-2	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.87 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE 1675-54-3	0.006 mg/L	0.018 mg/L	0.0006 mg/L	0.0018 mg/L	-
OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. 68609-97-2	0.1058 mg/L	0.072 mg/L	0.01058 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE 1675-54-3	0.341 mg/kg sediment dw	0.0341 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.0647 mg/kg soil dw	11 mg/kg food dw
OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. 68609-97-2	307.16 mg/kg sediment dw	30.72 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.234 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. REMARQUE : La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation sur un lieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents du lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter : les autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), les réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que les instructions/spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Alcool polyvinylique (PVA)	> 0.35 mm	>= 480 minutes
À long terme (répétée)	Caoutchouc butyle	> 0.35 mm	>= 480 minutes
À long terme (répétée)	Viton™	> 0.35 mm	>= 480 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre : Un respirateur approuvé contre les vapeurs organiques/à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé lorsque la concentration de vapeur dépasse les limites d'exposition applicables. Type A. Point d'ébullition. > 65 °C.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Vérifier que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une usine de traitement des eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore À jaune clair
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

Point de fusion / point de congélation

Valeurs**Remarques • Méthode**

Aucune information disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 200 °C	Aucune information disponible.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	> 100 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition	> 320 °C	Aucune information disponible.
pH	6 - 8	Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	600 mPa s	@ 20 °C.
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur	< 5 hPa	@ 50 °C.
Densité relative	1.1	25 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible.
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible.
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales. Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Éviter l'exposition à des températures supérieures à 250 °C. Une décomposition potentiellement violente peut se produire au-dessus de 350 °C. La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés. L'accumulation de pression peut être rapide.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Acides. Bases. Amines. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'apport d'air et de la présence d'autres matériaux. Des gaz sont libérés lors de la décomposition. La réaction exothermique incontrôlée des résines époxy libère des composés phénoliques, du monoxyde de carbone et de l'eau.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit****Inhalation**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE	> 15000 mg/kg (Rat)	23000 mg/kg (Rabbit)	-
OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS.	26000 mg/kg (Rat)	-	-
BISPHENOL F DIGLYCIDYL	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

ETHER, ISOMER MIXTURE			
-----------------------	--	--	--

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. (68609-97-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		œil			Provoque une sévère irritation des yeux

OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. (68609-97-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		œil			Peut provoquer une légère irritation des yeux

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		œil			Peut provoquer une légère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. (68609-97-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
	Souris	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Positif
	in vitro	Négatif
	Données animales.	Négatif

OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. (68609-97-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Positif
	in vitro	Négatif
	Données animales.	Négatif

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE (-)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Positif
	Données animales.	Négatif

Cancérogénicité

De nombreuses études ont été menées pour évaluer le potentiel cancérogène de l'éther diglycidyle du bisphénol A (DGEBA). En effet, la dernière analyse des données disponibles réalisée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu que le DGEBA n'est pas classé comme cancérogène. Bien que de faibles preuves de cancérogénicité aient été rapportées chez l'animal, l'ensemble des données ne démontre pas que le DGEBA soit cancérogène.

Informations sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		De nombreuses études ont été menées pour évaluer le potentiel cancérogène de l'éther diglycidyle du bisphénol A (DGEBA). En effet, la dernière analyse des données disponibles réalisée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu que le DGEBA n'est pas classé comme cancérogène. Bien que de faibles preuves de cancérogénicité aient été rapportées chez l'animal, l'ensemble des données ne démontre pas que le DGEBA soit cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité. Les résines à base d'éther diglycidyle de bisphénol A (DGEBA) n'ont pas provoqué de malformations congénitales ni d'autres effets indésirables sur le fœtus lorsque des lapines

gravides ont été exposées par contact cutané, la voie d'exposition la plus probable, ou lorsque des rates ou des lapines gravides ont été exposées par voie orale.

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Effets sur la fertilité Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction
	Lapin Cutané(e)	Toxicité pour le développement : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni d'autres effets fœtaux chez les animaux de laboratoire.
	Lapin Oral(e)	Toxicité pour le développement : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni d'autres effets fœtaux chez les animaux de laboratoire.
	Rat Oral(e)	Toxicité pour le développement : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni d'autres effets fœtaux chez les animaux de laboratoire.

OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. (68609-97-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Effets sur la fertilité Des études sur les animaux ont montré que ce médicament interférait avec la fertilité. Peut nuire à la fertilité
		Toxicité pour le développement : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni d'autres effets fœtaux chez les animaux de laboratoire.

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE (-)

Méthode	Espèce	Résultats
		Effets sur la fertilité Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction
		Toxicité pour le développement : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni d'autres effets fœtaux chez les animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson	CL50	2 mg/L	96 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
	Crustacés	CE50	1.8 mg/L	48 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
	Algues	CEr50	11 mg/L	72 heures	Nocif pour les organismes aquatiques
	Crustacés	NOEC	0.3 mg/L	21 jours	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. (68609-97-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson	CL50	1800 mg/L	96 heures	Non classé
	Algues	NOEC	500 mg/L	72 heures	Non classé

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE (-)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson	CL50	2.54 mg/L	96 heures	Toxique pour les organismes aquatiques
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Crustacés	CE50	> 1000 mg/L	48 heures	Non classé
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues	CE50	> 1.8 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Crustacés	NOEC	0.3 mg/L	21 jours	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (1675-54-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 302B :	28 jours	12% Biodégradation	N'est pas facilement

Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA			biodégradable
--	--	--	---------------

OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. (68609-97-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	87% Biodégradation	Facilement biodégradable

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE (-)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	0% Biodégradation	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE	3.242
BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE	3.6

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS.	La substance n'est pas PBT/vPvB
BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE, BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197
Code ERG	9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE, BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE)
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE, BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE, BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4511 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE - 1675-54-3	75.	-
OXIRANE, MONO[(C12-14-ALKYLOXY)METHYL] DERIVS. - 68609-97-2	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECI

PICCS

AIIC

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIRC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour une ou plusieurs substances présentes dans le matériau.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360F - Peut nuire à la fertilité
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par N Bajaj

Préparée par

Remplace la date 20-juil.-2022

Date de révision 15-mai-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité